

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007182700121	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus CA GRANDANGOULEME
--	--

POSTE COMPTABLE DE : ANGOULEME

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : BA ESPACE CARAT (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	21
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	24
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 978 000,00	1 978 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 978 000,00	1 978 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 189 351,29	562 133,18
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	68 648,71	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 695 866,82
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 258 000,00	1 258 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		3 236 000,00	3 236 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	779 034,00	0,00	879 478,00	879 478,00	879 478,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	514 520,00	0,00	530 237,00	530 237,00	530 237,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 294 554,00	0,00	1 410 715,00	1 410 715,00	1 410 715,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 446,00	0,00	7 285,00	7 285,00	7 285,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 298 000,00	0,00	1 418 000,00	1 418 000,00	1 418 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	655 000,00		560 000,00	560 000,00	560 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		655 000,00		560 000,00	560 000,00	560 000,00
TOTAL		1 953 000,00	0,00	1 978 000,00	1 978 000,00	1 978 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 978 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	996 657,68	0,00	1 131 278,00	1 131 278,00	1 131 278,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	73 592,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 070 249,68	0,00	1 138 778,00	1 138 778,00	1 138 778,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	514 000,00	0,00	472 222,00	472 222,00	472 222,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 584 249,68	0,00	1 611 000,00	1 611 000,00	1 611 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	362 000,00		367 000,00	367 000,00	367 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		362 000,00		367 000,00	367 000,00	367 000,00
TOTAL		1 946 249,68	0,00	1 978 000,00	1 978 000,00	1 978 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 978 000,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	193 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	8 250,00	0,00	6 650,00	6 650,00	6 650,00
21	Immobilisations corporelles	83 200,00	20 505,64	57 500,00	57 500,00	78 005,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	464 351,53	48 143,07	756 068,11	756 068,11	804 211,18
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	555 801,53	68 648,71	820 218,11	820 218,11	888 866,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	133,18	133,18	133,18
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	10 000,00	0,00	133,18	133,18	133,18
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	565 801,53	68 648,71	820 351,29	820 351,29	889 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	362 000,00		367 000,00	367 000,00	367 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	364 000,00		369 000,00	369 000,00	369 000,00
	TOTAL	929 801,53	68 648,71	1 189 351,29	1 189 351,29	1 258 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 258 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 721,58	0,00	133,18	133,18	133,18
	Total des recettes financières	9 721,58	0,00	133,18	133,18	133,18
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	9 721,58	0,00	133,18	133,18	133,18
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	655 000,00		560 000,00	560 000,00	560 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	657 000,00		562 000,00	562 000,00	562 000,00
	TOTAL	666 721,58	0,00	562 133,18	562 133,18	562 133,18

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	695 866,82
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 258 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	193 000,00
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	879 478,00		879 478,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	530 237,00		530 237,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 285,00	0,00	7 285,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	560 000,00	560 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 418 000,00	560 000,00	1 978 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 978 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	367 000,00	367 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	6 650,00	0,00	6 650,00
21	Immobilisations corporelles (6)	78 005,64	0,00	78 005,64
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	804 211,18	2 000,00	806 211,18
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	133,18	0,00	133,18
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		889 000,00	369 000,00	1 258 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 258 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 131 278,00		1 131 278,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	7 500,00		7 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	472 222,00	367 000,00	839 222,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 611 000,00	367 000,00	1 978 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 978 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	133,18	0,00	133,18
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		560 000,00	560 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		133,18	562 000,00	562 133,18

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	695 866,82
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 258 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	779 034,00	879 478,00	879 478,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	85 798,00	110 869,00	110 869,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	8 500,00	8 700,00	8 700,00
6064	Fournitures administratives	1 300,00	1 100,00	1 100,00
6068	Autres matières et fournitures	18 700,00	35 519,00	35 519,00
607	Achats de marchandises	21 000,00	20 000,00	20 000,00
611	Sous-traitance générale	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	22 700,00	17 200,00	17 200,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	14 800,00	35 500,00	35 500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	584,00	584,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	24 000,00	26 745,00	26 745,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 650,00	1 510,00	1 510,00
6156	Maintenance	59 852,00	88 000,00	88 000,00
6161	Multirisques	5 800,00	7 980,00	7 980,00
618	Divers	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	37 900,00	25 500,00	25 500,00
6233	Foires et expositions	6 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6238	Divers	7 000,00	8 500,00	8 500,00
6241	Transports sur achats	600,00	300,00	300,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	500,00	8 200,00	8 200,00
6261	Frais d'affranchissement	2 200,00	2 800,00	2 800,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	12 000,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	200,00	200,00
6282	Frais de gardiennage	108 000,00	123 500,00	123 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	36 500,00	46 500,00	46 500,00
6287	Remboursements de frais	0,00	4 893,00	4 893,00
6288	Autres	119 584,00	113 878,00	113 878,00
635111	Cotizat° Foncière des Entreprises	43 000,00	45 000,00	45 000,00
63512	Taxes foncières	86 000,00	98 000,00	98 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	514 520,00	530 237,00	530 237,00
6211	Personnel intérimaire	47 500,00	55 000,00	55 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	2 100,00	2 100,00	2 100,00
6331	Versement de transport	5 600,00	5 600,00	5 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	308 800,00	310 500,00	310 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	78 800,00	89 424,00	89 424,00
6452	Cotisations aux mutuelles	5 750,00	5 800,00	5 800,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	43 400,00	30 780,00	30 780,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 400,00	13 973,00	13 973,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	6 000,00	12 360,00	12 360,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	570,00	600,00	600,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 294 554,00	1 410 715,00	1 410 715,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 446,00	7 285,00	7 285,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	4 000,00	4 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	3 000,00	3 000,00	3 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	446,00	285,00	285,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 298 000,00	1 418 000,00	1 418 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	655 000,00	560 000,00	560 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	655 000,00	560 000,00	560 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		655 000,00	560 000,00	560 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		655 000,00	560 000,00	560 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 953 000,00	1 978 000,00	1 978 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 978 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	996 657,68	1 131 278,00	1 131 278,00
706	Prestations de services	950 000,00	1 089 500,00	1 089 500,00
707	Ventes de marchandises	46 657,68	40 700,00	40 700,00
7083	Locations diverses	0,00	1 078,00	1 078,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	73 592,00	7 500,00	7 500,00
74	Subventions d'exploitation	73 592,00	7 500,00	7 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 070 249,68	1 138 778,00	1 138 778,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	514 000,00	472 222,00	472 222,00
7717	Dégrèvement impôts (hors impôts bénéf)	0,00	20 000,00	20 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	222,00	222,00
774	Subventions exceptionnelles	514 000,00	452 000,00	452 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 584 249,68	1 611 000,00	1 611 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	362 000,00	367 000,00	367 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	362 000,00	367 000,00	367 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		362 000,00	367 000,00	367 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 946 249,68	1 978 000,00	1 978 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 978 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	8 250,00	6 650,00	6 650,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	6 250,00	6 650,00	6 650,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	83 200,00	57 500,00	57 500,00
2182	Matériel de transport	15 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	23 000,00	19 000,00	19 000,00
2184	Mobilier	6 000,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	39 200,00	28 500,00	28 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	464 351,53	756 068,11	756 068,11
2312	Terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	464 351,53	756 068,11	756 068,11
Total des dépenses d'équipement		555 801,53	820 218,11	820 218,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	133,18	133,18
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	133,18	133,18
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		10 000,00	133,18	133,18
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		565 801,53	820 351,29	820 351,29
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	362 000,00	367 000,00	367 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	362 000,00	367 000,00	367 000,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	25 000,00	25 000,00	25 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	114 500,00	119 500,00	119 500,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	97 500,00	97 500,00	97 500,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	125 000,00	125 000,00	125 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2313	Constructions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		364 000,00	369 000,00	369 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		929 801,53	1 189 351,29	1 189 351,29

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	68 648,71
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 258 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 721,58	133,18	133,18
275	Dépôts et cautionnements versés	9 721,58	133,18	133,18
Total des recettes financières		9 721,58	133,18	133,18
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		9 721,58	133,18	133,18
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	655 000,00	560 000,00	560 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28128	Aménagement Autres terrains	122 000,00	122 000,00	122 000,00
28138	Autres constructions	405 000,00	310 000,00	310 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	4 000,00	4 000,00	4 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 000,00	4 000,00	4 000,00
28184	Mobilier	109 000,00	109 000,00	109 000,00
28188	Autres	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		655 000,00	560 000,00	560 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		657 000,00	562 000,00	562 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		666 721,58	562 133,18	562 133,18

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	695 866,82
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 258 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2017-12-14

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Bien meuble dont la valeur d'acquisition unitaire est inférieure à 500 €	1	14/12/2017
L	Obligatoire-2031-Frais d'études (non suivis de réalisation)	5	14/12/2017
L	Obligatoire-2032-Frais de recherche et de développement	5	14/12/2017
L	Obligatoire-2033-Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	14/12/2017
L	Obligatoire-2051-Concessions et droits similaires	2	14/12/2017
L	Obligatoire-2088-Autres immobilisations incorporelles	5	14/12/2017
L	F-2128-21728Aménagement aires de camping et de caravaning	40	14/12/2017
L	Facultatif-2128-21728Agencement et aménagement de terrains (piscine Camping et Nef)	30	14/12/2017
L	Facultatif-2128-21728Agencement et aménagement de terrains (Carat)	40	14/12/2017
L	Facultatif-2135-2138-2145-2148-21735-21738-21745-21748Agencs & amngts de bât, instal électriq & tél	20	14/12/2017
L	Facultatif-2135-2138-2145-2148-21735-21738-21745-21748Bâtiments durables (aires de camping)	40	14/12/2017
L	Facultatif-2135-2138-2145-2148-21735-21738-21745-21748Bâtiments durables (piscine Camping)	20	14/12/2017
L	Facultatif-2135-2138-2145-2148-21735-21738-21745-21748Autres bâtiments durables (Nef)	30	14/12/2017
L	Facultatif-2135-2138-2145-2148-21735-21738-21745-21748Autres bâtiments durables (Carat)	40	14/12/2017
L	Facultatif-2138Autres constructions : Bâtiments légers, abris (mobilhomes)	15	14/12/2017
L	Obligatoire-2182-21782Matériel de transport : véhicules légers	10	14/12/2017
L	Obligatoire-2182-21782Matériel de transport : camions et véhicules industriels	8	14/12/2017
L	Obligatoire-2183-21783Matériel de bureau électrique et électronique	10	14/12/2017
L	Obligatoire-2183-21783Matériel informatique	5	14/12/2017
L	Obligatoire-2184-21784Mobilier	15	14/12/2017
L	Obligatoire-2151-2153-21753-2154-2155-21755-2157-2181-2188-21788-Matériels classiques	10	14/12/2017
L	Obligatoire-2188-21788Coffre-fort	30	14/12/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		367 000,00	I 367 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		367 000,00	367 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	367 000,00	367 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	367 000,00	68 648,71	0,00	435 648,71

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		560 133,18	III 560 133,18
Ressources propres externes de l'année (a)		133,18	133,18
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	133,18	133,18
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		560 000,00	560 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 000,00	1 000,00
28128	Aménagement Autres terrains	122 000,00	122 000,00
28138	Autres constructions	310 000,00	310 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	4 000,00	4 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 000,00	4 000,00
28184	Mobilier	109 000,00	109 000,00
28188	Autres	10 000,00	10 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	560 133,18	0,00	695 866,82	0,00	1 256 000,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	435 648,71
Ressources propres disponibles	IV	1 256 000,00
Solde	V = IV – II (6)	820 351,29

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Assistante Administrative	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Chargée de clientèle	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Chargée de développement	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Responsable d'exploitonn	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	0,00	3,00	3,00
Agent technique polyvalent	C	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Directeur Technique	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Régisseur général	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		8,00	0,00	8,00	0,00	7,00	7,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

CA GRANDANGOULEME - BA ESPACE CARAT - BP - 2018

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				261 752,61		
Agent technique polyvalent	C	TECH		32 000,00	A reprise en régie	CDI droit privé
Assistante Administrative	C	ADM		20 000,00	A reprise en régie	CDD droit privé
Chargée de clientèle	B	ADM		20 000,00	A reprise en régie	CDI droit privé
Chargée de développement	B	ADM		14 752,61	A reprise en régie	CDD droit privé
Directeur Technique	A	TECH		70 000,00	A reprise en régie	CDI droit privé
Responsable d'exploitation	A	ADM		58 000,00	A reprise en régie	CDI droit privé
Régisseur général	A	TECH		47 000,00	A reprise en régie	CDI droit privé
Agents occupant un emploi non permanent (7)				18 500,00		
Agent technique polyvalent	C	TECH		18 500,00	A emploi avenir	CDD droit privé
TOTAL GENERAL				280 252,61		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres présents : 65

Nombre de suffrages exprimés : 72

VOTES :

Pour : 72

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 02/03/2018

Présenté par (1) M. Denis DOLIMONT Vice-président délégué aux finances,

A Angoulême le 15/03/2018

(1) M. Denis DOLIMONT Vice-président délégué aux finances,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Angoulême, le 15/03/2018

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Madame AFGOUN Sabrina	
Madame ARLOT Véronique	
Madame BERNAZEAU Anne-Marie	
Madame BIDOIRE Anne-Sophie	
Madame BOUTTEMY José	
Madame BREARD Catherine	
Madame CHAUVET Danielle	
Madame CHIRON Monique	
Madame COUTANT Françoise	
Madame DE MAILLARD Véronique	
Madame DEBOEVERE Catherine	
Madame DELAGE Françoise	
Madame DUBOIS Karen	
Madame FEUILLADE-MASSON Annette	
Madame FILLOUX Jeanne	
Madame FOURRIER Maud	
Madame FRANCOIS-ROUGIER Martine	
Madame GODICHAUD Fabienne	
Madame LAGRANGE Isabelle	
Madame LASBUGUES Elisabeth	
Madame MARAIS Annie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Madame PEREZ Catherine	
Madame PIERRE Marie-Hélène	
Madame RIOU Mireille	
Madame SEMANE Zahra	
Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Anne-Laure	
Monsieur ACQUIER Jean-Marie	
Monsieur ANDRIEUX Michel	
Monsieur BONICHON André	
Monsieur BONNEFONT Xavier	
Monsieur BOUCHAUD Jacky	
Monsieur BOURGOIN Patrick	
Monsieur BRUNETEAU Gérard	
Monsieur BUISSON Michel	
Monsieur CAMPO Gilbert	
Monsieur CAZENAVE Samuel	
Monsieur CHOISY Jean-Marc	
Monsieur CONTAMINE Bernard	
Monsieur COURARI Jean-Claude	
Monsieur DAURE Jean-François	
Monsieur DEVAUTOUR Bernard	
Monsieur DEZIER Gérard	
Monsieur DOLIMONT Denis	
Monsieur DUBREUIL Jacques	
Monsieur DUMET Georges	
Monsieur DUROCHER Denis	
Monsieur ELIE François	
Monsieur ETIENNE Guy	
Monsieur FOURNIÉ Jean-Jacques	
Monsieur GERMANEAU Michel	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Monsieur GUITTON Joel	
Monsieur HUREAU Thierry	
Monsieur LANDREAU André	
Monsieur LAURENT Francis	
Monsieur LAVAUD Philippe	
Monsieur LAVILLE Michaël	
Monsieur MAGNANON Bertrand	
Monsieur MARTIAL Jean-Luc	
Monsieur MONIER Pascal	
Monsieur MOTEAU Thierry	
Monsieur NEBOUT François	
Monsieur PEREZ Dominique	
Monsieur PERONNET Yannick	
Monsieur POUSSET Jean-Philippe	
Monsieur PROUX Bruno	
Monsieur RAMBLIERE Christophe	
Monsieur REVEREAULT Jean	
Monsieur RIVALLEAU Bernard	
Monsieur ROY Gérard	
Monsieur SAVIN Eric	
Monsieur THOMAS Alain	
Monsieur VALANTIN Jean-Luc	
Monsieur VEAUX Roland	
Monsieur VERGNAUD Philippe	
Monsieur YOU Vincent	

Certifié exécutoire par (1) M. Denis DOLIMONT Vice-président délégué aux finances, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Angoulême, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil communautaire.